

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 14 JUIN 2023

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : André FOUGÈREDate de la convocation du Conseil de Communauté : 7 juin 2023Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°25

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 / ENVELOPPE VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil de Communauté la mise en place d'une « enveloppe » de 10 000 € afin de subventionner, si besoin, des associations hors critères sectoriels, mais nécessitant un soutien au titre de la vie associative, pour des situations spécifiques telles que :

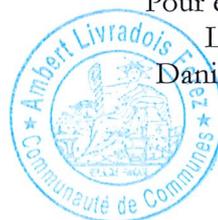
- des premiers projets,
- des évènements exceptionnels,
- des difficultés financières exceptionnelles

	Projets subventionnés	Montant subvention 2023
Auzelivre	Evènement autour du polar	500 €
Hôtel des Voyageurs Tours sur Meymont	Saison culturelle	500 €
Radio Supeyres	Radio culturelle, sociale et éducative	500 €
Comité des fêtes de Viverols	Fêtes des métiers traditionnels	1 000 €
Cyclo les Copains	Erreur interne dispositif FACTEUR 2022	3 000 €
Epi du Berry		500 €
Total		6 000 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations, tel que proposé ci-dessus pour l'année 2023 ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le